



## Renouvellement inscription restauration scolaire 2020-2021

**A RENDRE AVANT  
LE 12 JUIN 2020**

Madame le Maire de Mallemort  
Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône  
Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Chers parents,

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant au service de restauration pour l'année 2020/2021, merci de renseigner les éléments ci-dessous.

Comme chaque année, vous devrez fournir les justificatifs demandés :

- Le justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- L'attestation d'assurance pour l'année 2019/20
- En cas de changement de situation : la photocopie du livret de famille
- Pour les enfants en maternelles, **l'attestation de travail des deux parents**.
- Pour tout enfant devant suivre un protocole d'accompagnement individuel (PAI) veiller à fournir le protocole avec **les médicaments nécessaires dès le premier jour**, sans cela votre enfant ne pourra intégrer la restauration scolaire.

Il sera possible de transmettre ces documents soit :

- par mail : [bureaucantine@mallemort13.fr](mailto:bureaucantine@mallemort13.fr)

- soit au Service Education aux horaires d'ouverture ou en les déposant dans la boîte aux lettres du service.

Vous pouvez apporter les modifications de vos données personnelles via le **Portail Famille**, sinon veuillez remplir le document ci-après :

Pour l'(les) enfant(s) :

NOM	Prénom	Ecole	Classe

Régime alimentaire :

PAI (à fournir)

Sans porc

Les responsables légaux :

M. ou Mme	Nom :	M. ou Mme	Nom :
	Prénom :		Prénom :
Adresse :		Adresse si différente :	
Tél. fixe :		Numéro CAF (obligatoire) :	
Tél mobile père :		Mail père :	
Tél professionnel :			
Tél mobile mère :		Mail mère :	
Tel professionnel :			

**Fréquentation régulière** (cocher les cases) :

LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

**Autres fréquentations** en cas de planning particulier : Cochez les jours souhaités pour le mois septembre puis communiquez-nous vos plannings pour les autres mois par mail ou via le portail famille.

**SEPTEMBRE 2020 uniquement pour les plannings particuliers :**

		Mardi 1		Jeudi 3		Vendredi 4	
Lundi 7		Mardi 8		Jeudi 10		Vendredi 11	
Lundi 14		Mardi 15		Jeudi 17		Vendredi 18	
Lundi 21		Mardi 22		Jeudi 24		Vendredi 25	
Lundi 28		Mardi 29					

**Pour toutes modifications à apporter au planning, vous devez prévenir 8 jours avant. Toute inscription hors délai sera facturée au tarif d'un repas exceptionnel de 3.50€.**

**Le repas exceptionnel doit être réservé au minimum 1 semaine à l'avance auprès du bureau cantine.**

**Il est important pour valider l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire, de nous restituer ce document, avec les pièces nécessaires, au service Education à l'école F. Mistral avant le 12 juin 2020.**

Vous trouverez sur le portail famille (ou sur le site de la commune), le règlement de la restauration scolaire.

j'ai pris connaissance du règlement de la restauration scolaire.

**Autorisation de photographe, exploiter l'image et diffuser l'image**

J'(nous) autorise (ons)  Je (nous) n'autorise (ons) pas

**la municipalité de Mallemort** à photographe sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon (mes) enfant(s)

- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'un document à diffusion municipale (journal, magazine d'information ou exposition...)
- à diffuser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon (mes) enfant(s) susmentionné(s) sur le site internet de la mairie pour l'année scolaire et civile 2020- 2021.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), notamment dans un but commercial ou public.

Nous certifions exacts les renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Mallemort le..... 2020

**Signature des tuteurs légaux :**